

BUREAU DU CLIS

REUNION DU 28 février 2005-COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- Mlle Fanny JOTTER, représentant M. DOSE, député de la Meuse,
- Mme Sylvie MALFAIT-BENNI, conseillère générale de la Meuse,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. André MOUROT, CEDRA,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Michel BABEL, DRIRE Champagne-Ardenne,
- M. Jack-Pierre PIGUET, directeur du laboratoire ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- M. Jérôme STERPENICH, CLIS,
- Mlle Sandrine SOEHNLEN, CLIS.

Etaient excusés :

- M. Claude VALLEIX, Préfet de la Haute-Marne,
- M. Jean-Marc LAMBINON, Président de la CCI de la Haute-Marne,
- M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM.

Etait invité :

- M. Bernard FERY, coordonnateur « Grands Chantiers »

1) Approbation du compte-rendu du bureau du 24 janvier 2005.

Le compte-rendu est approuvé sans observation.

2) Résultats des forages complémentaires de l'ANDRA

M. PIGUET rappelle que l'ANDRA dispose de trois grands outils pour étudier la faisabilité d'un stockage dans l'argile : les puits, la niche du laboratoire et les futures galeries, les campagnes de forages (FSP : forages scientifiques profonds en 2003, FRF : forages de reconnaissance de la formation en 2004) et le laboratoire du Mont Terri. C'est dans le cadre de la campagne FRF que l'ANDRA a mis en place 9 forages autour du site de

Bure, ayant pour but principal de reconnaître l'existence éventuelle de failles ou de discontinuités qui avaient été révélées lors de la campagne de sismique 3D à la verticale du laboratoire. Ces forages, pour certains déviés et en partie carottés, ont traversé en tout ou en partie la couche du Callovo-Oxfordien. L'observation des carottes indique une grande homogénéité, les quelques rares hétérogénéités étant précoces (contemporaines du dépôt il y a environ 150 millions d'années) et colmatées.

Les résultats et conclusions qu'en tirent l'ANDRA sont les suivants : absence de discontinuités importantes (faille, diaclase ou fracture), très faible perméabilité des argilites et bonnes propriétés de confinement, confirmation des surpressions enregistrées dans le Callovo-Oxfordien par rapport aux aquifères sus et sous-jacents (rôle d'écran de la couche entre les terrains calcaires), prédominance des transferts de fluides par diffusion très lents, bonne connaissance et compréhension de l'histoire tectonique régionale par la mesure de l'état de contraintes des terrains.

En réponse à M. MOUROT, notant que la couche d'argilites ne fait pas 130 mètres d'épaisseur (la partie supérieure des argilites correspondant aux terrains à Chailles et aux Marnes des Eparges, soit une quarantaine de mètres, étant très carbonatée), M. PIGUET précise que l'épaisseur retenue par l'ANDRA tient compte des propriétés de la couche (perméabilité, capacité de rétention) et de son argilosité (cf log gamma-rays) : la composition minéralogique est globalement constante sur tout le secteur. Il ajoute que l'origine de la surpression constatée dans le Callovo-Oxfordien est liée, selon l'interprétation actuellement admise, à un phénomène osmotique (différence de salinités entre cette couche et les couches supérieures et inférieures).

En réponse à M. FERNBACH à propos du risque de ne pas voir des failles de faible extension, M. PIGUET indique que le nombre de forages, leur espacement et leur direction (en fonction des contraintes principales mesurées sur le terrain) ont été choisis de façon à avoir le maximum de chance de recouper les discontinuités possibles. Il indique que la désaturation de la roche liée au creusement est limitée dans l'espace (2 à 3 mètres à 10 ans d'après les calculs préliminaires autour des puits, moins d'un mètre à 3 ans au Mont Terri) et qu'une grande majorité de l'eau (95 à 98%) restera présente dans l'argilite désaturée.

M. MOUROT fera parvenir au bureau une note sur la présentation faite par M. PIGUET.

3) Projet de lettre du CLIS.

Le projet consacré au rapport de l'IEER a été élaboré au cours des réunions du groupe de travail « Programme expérimental » et de la commission « Communication ». Il est distribué aux membres du bureau et sera adopté lors de la prochaine réunion, chacun étant invité à apporter des corrections

ou faire toute observation d'ici là (M. MOUROT fait notamment part des réactions de M. FLEURY).

M. PIGUET annonce qu'un tableau reprenant les 59 recommandations de l'IEER avec les commentaires de l'ANDRA sera bientôt disponible.

4) Proposition de motion.

La proposition est distribuée aux membres du bureau. Elle sera soumise à adoption lors de la prochaine réunion.

5) Auditions de l'OPECST.

M. FERNBACH souhaite revenir sur les auditions organisées par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques les 27/01 et 03/02. Il note le haut niveau des intervenants, et la possibilité qu'ont eue les membres du CLIS présents de s'exprimer (sa propre intervention est diffusée). Il constate également l'émergence du concept d'entreposage de longue durée (100 ans) pour refroidissement. Il se dit enfin choqué par les propos du représentant du ministère de la recherche, pour lequel le stockage est acquis, s'interrogeant sur de possibles conflits d'intérêt entre EDF et ANDRA.

M. ALLEMEERSCH demande que les interventions des élus meusiens et haut-marnais lors de ces auditions soient transmises aux membres du CLIS. Il rappelle que, au-delà des aspects scientifiques, il est de sa responsabilité d'élu de s'assurer que l'implantation du laboratoire s'accompagne d'un véritable développement économique, pour lequel l'Etat doit se mobiliser (d'où le projet de Pôle scientifique et technologique, les Conseils Généraux attendant un engagement de l'Etat, ou le projet « Diester » à Saudron, dans le cadre de la promotion des énergies renouvelables).

M. COUDRY relève que les auditions ont montré l'existence d'un consensus international pour le stockage géologique, la réversibilité étant possible tant qu'elle ne nuit pas à la sûreté. M. BABEL confirme que la réversibilité reste en France un objectif majeur, au moins pendant la phase d'exploitation d'un stockage (l'intervention au-delà étant toujours possible, avec des moyens techniques et financiers adaptés). M. LHERITIER insiste sur la notion de sûreté et souhaite obtenir des précisions sur l'étendue d'un éventuel centre de stockage et sa localisation.

M. le Préfet rappelle que l'ANDRA ne décidera rien, et qu'elle est au service du gouvernement, lequel saisira les Assemblées. Ce type de décision relève du Parlement, qui vient justement d'approuver la modification de la Constitution, pour y insérer la Charte de l'environnement qui comprend le principe de précaution. De plus, le gouvernement prendra prochainement des initiatives pour améliorer la qualité de l'information sur les déchets radioactifs et leur gestion (annonce d'un livre blanc et de la saisine de la

Commission nationale du débat public), ainsi que pour redéfinir l'accompagnement économique.

Suite aux observations de M. ALLEMEERSCH sur l'intérêt présenté par les expériences d'autres pays confrontés à la question de la gestion des déchets, M. le Préfet regrette qu'il n'y ait pas eu sur ce sujet de directive européenne permettant une approche commune.

6) Questions diverses.

- Composition du CLIS et du bureau : M. le Préfet rappelle que la Fédération des chasseurs de la Meuse et la CGC 55 ont été sollicitées, la CGC ayant donné son accord. Le Préfet de la Haute-Marne doit également faire une proposition. Dès que la composition du CLIS aura été complétée, les collègues « Associations » et « Syndicats » seront réunis pour qu'ils désignent leurs représentants au sein du bureau.

- COWAM 2 : la signature de la charte définissant les modalités de participation sera soumise à approbation lors du prochain bureau. Par ailleurs, le groupe de travail 2 (Influence des acteurs locaux) souhaite retenir comme étude de cas l'initiative du CLIS de soumettre le programme expérimental de l'ANDRA à évaluation. Il propose d'organiser une réunion à Bar le Duc afin de rencontrer une délégation du CLIS et des élus des départements. Le bureau donne son accord : la réunion aura lieu le 14 avril à la Préfecture, les membres du bureau participant au groupe de travail étant chargés de la préparer.

- Géothermie : la commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 11 février pour l'ouverture des plis, les trois organismes qui avaient retiré un dossier de consultation (ERDYN Consultants et Cabinet R. Duplouy, France, et GEOWATT, Suisse) ayant déposé leur offre dans les délais. L'offre Duplouy ayant été écartée (incomplète), la commission a estimé que les deux autres offres présentaient une qualité technique et des compétences équivalentes, et s'est finalement prononcée pour l'offre d'ERDYN, qui prévoit une collaboration étroite avec le CLIS et un coût moindre (38 000 € TTC, contre 56 000 € TTC pour GEOWATT).

M. MOUROT signale qu'il n'a pas participé au vote, estimant qu'un délai était nécessaire avant de se prononcer, et que la différence de coût était relative. M. le Préfet constate qu'il s'agit d'une divergence d'appréciation mais que cela ne remet pas en cause le choix de la commission.

- Courrier de M. FRANVILLE : M. le Préfet demande à l'ANDRA d'apporter les éléments de réponse.

7) Date et lieu du prochain bureau.

La prochaine réunion du bureau aura lieu le jeudi 14 avril 2005, à 18h00, à la Préfecture.